

TABLEAU RECAPITULATIF DES PRIMES* 2010					
Rénovations / Nouvelles constructions	Région flamande	Région Bruxelles-Capitale	Région wallonne	Prime	Produits
1. REDUCTION D'IMPOTS - INVESTISSEMENTS POUR ÉCONOMISER L'ÉNERGIE (Prêt vert possible: une réduction d'intérêts (bonification d'intérêts) de 1,5 %)					
1.1. Remplacement des anciennes chaudières par une installation de pompe à chaleur dont le COP ≥ 3					
Rénovation*	X	X	X	40% de dépenses, pour 2010 (revenus 2009), la réduction s'élève à maximum 2 770 € par habitation	<ul style="list-style-type: none"> • PAC air-air avec COP ≥ 3 • Daikin Altherma LT et HT (COP sont tous ≥ 3) • PAC eau-eau avec COP ≥ 3
1.2. Pompe à chaleur géothermique					
Rénovations* + Nouvelle constructions	X	X	X	40% de dépenses, pour 2010 (revenus 2009), la réduction s'élève à maximum 2 770 € par habitation	PAC eau-eau EWWP
1.3. Thermostat d'ambiance à horloge					
Rénovations*	X	X	X	40% de dépenses, pour 2010 (revenus 2009), la réduction s'élève à maximum 2 770 € par habitation	Thermostat Daikin Altherma EKRTW & EKTRT
2. REDUCTION D'IMPOTS POUR HABITATIONS A BASSE ÉNERGIE ET PASSIVES (Pas de prêt vert possible)					
Rénovations + Nouvelles constructions	X	X	X	Habitations à basse énergie: 420 € par an durant 10 ans Habitations passives: 830 € par an durant 10 ans Habitations zéro énergie: 1 660 € par an durant 10 ans	
3. REGION FLAMANDE					
3.1. Réduction précompte mobilier					
Nouvelles constructions	X			Niveau E60: depuis 2009, pour une durée de 10 ans, remise de 20% sur le précompte mobilier annuel Niveau E40 : dan loopt de la remise est portée à 40%. La réduction est accordée pour une durée de 10 ans à dater de l'année qui suit la reconnaissance du Niveau E du bâtiment.	

R*: Pour les habitations occupées depuis au moins 5 ans, l'excédent peut être reporté sur les 3 périodes imposables suivantes.

***CONDITIONS ADMINISTRATIVES**

Assurez-vous de bien répondre à tous les critères imposés pour l'obtention de ces primes

Les conditions et formulaires techniques sont disponibles sur www.energiesparen.be / www.bruxellesenvironnement.be / www.energie.wallonie.be .

TABLEAU RECAPITULATIF DES PRIMES* 2010					
Rénovations / Nouvelles constructions	Région flamande	Région Bruxelles-Capitale	Région wallone	Prime	Produits
4. GESTIONNAIRES DE RESEAUX EN REGION FLAMANDE					
4.1. Pompes à chaleur type air/eau (Gestionnaires de réseaux: INFRAX – PBE)					
Rénovations (3 années de raccordement)	X			Puissance du compresseur: 210 euro/kVA min. 850 € - max. 1680 €	• Daikin Altherma HEATING ONLY
4.2. Habitations à faibles consommation d'énergie (APPARTEMENTS) avec demande de permis de bâtir <u>antérieur</u> au 1er janvier 2010: habitation Niveau E80 ou moindre (Gestionnaires de réseaux: AGEM – EANDIS – INFRAX – PBE)					
Nouvelles constructions	X			E80-E61: 400 € (200 €) pour Niveau E80 et 30 € supplémentaires par point d'amélioration du Niveau E E60-E41: 1000 € (400 €) pour Niveau E60 et 40 € supplémentaires par point d'amélioration du Niveau E E40-E0: 1800 € (800 €) pour Niveau E40 et 50 € supplémentaires par point d'amélioration du Niveau E	
4.3. Habitations à faibles consommation d'énergie (APPARTEMENTS) avec demande de permis de bâtir <u>ultérieur</u> au 1er janvier 2010: habitation Niveau E80 ou moindre (Gestionnaires de réseaux: AGEM – EANDIS – INFRAX – PBE)					
Nouvelles constructions	X			E60-E41: 1000 € (400 €) pour Niveau E60 et 40 € supplémentaires par point d'amélioration du Niveau E E40-E0: 1800 € (800 €) pour Niveau E40 et 50 € supplémentaires par point d'amélioration du Niveau E	
5. RÉGION BRUXELLES-CAPITALE					
6. RÉGION WALLONE (Jusque 1 mai 2010)					
6.1. Installation d'une pompe à chaleur: chauffage ou combinaison chauffage et eau chaude sanitaire (ECS)					
Nouvelles constructions			X	Pour les PAC chauffage , le montant de la prime est de 1.500 € par unité d'habitation Pour les PAC combinées chauffage et eau chaude sanitaire le montant de la prime est de 2.250 € par unité d'habitation	• Daikin Altherma LT HEATING ONLY • Uniquement boiler 300 litres (eau chaude sanitaire)